

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF113

présenté par

Mme Bello, M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression de la TVA NPR poursuit la même logique que la diminution de l'abattement fiscal prévu à l'article 4 : Faire financer par les Outre-mer eux-mêmes leur développement.

Ce sont encore les contribuables des Outre-mer qui devront participer, pour une bonne part, à l'augmentation du budget de 20 % annoncé par le gouvernement, et se substituer ainsi à l'État dans l'investissement programmé. Bref, les territoires les plus fragiles doivent autofinancer leur développement.